Accusé de réception en préfecture 079-217901099-20221209-CM20221209-007-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHIRÉ

#### L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET à partir de 18h50, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT à partir de 18h50, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 19h00, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET jusqu'à 18h50 (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER) — Valérie MARSAULT jusqu'à 18h50 (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) — Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 19h00 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR).

Absents: Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Sylvie AULIVIER

# **OBJET**: Décision modificative n°1 – Budget Commune

Sur proposition du Maire,

Vu l'ajustement des crédits budgétaires en rapport avec les crédits consommés de l'année,

# Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
Chapitre 065	Autres charges de gestion	30 000,00 €	Chapitre 73 Impôts et taxe		
65568	Contribution SIC	30 000,00 €		Impôts directs locaux	30 000,00 €
	TOTAUX	30 000,00 €			30 000,00 €

#### Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 9 décembre 2022

Le Maire, Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance, Sylvie AULIVIER

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : Notifié ou publié le :

1 3 DEC. 2022 1 3 DEC. 2022